

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Ligne ferroviaire Bruxelles-Bordeaux Question écrite n° 4576

#### Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la suppression de la ligne de train à grande vitesse reliant Bruxelles à Bordeaux. Les Français de Belgique sont des usagers fréquents des liaisons ferroviaires reliant la France à leur pays de résidence. Ainsi attendent-ils légitimement une amélioration des liaisons ferroviaires entre ces deux pays. La suppression de la ligne de TGV Bruxelles-Bordeaux en décembre 2012 a fait peser sur ses anciens usagers un certain nombre de problèmes : des coûts de transport supplémentaires, et l'obligation d'emprunter des itinéraires alternatifs coûteux, chronophages et incommodes. Il souhaite donc l'interroger sur les projets existants pour améliorer les liaisons ferroviaires entre la Belgique et la France, et par extension, sur l'éventuel rétablissement de la ligne de TGV reliant Bruxelles à Bordeaux.

### Texte de la réponse

À partir de 2010, la SNCF a constaté une chute régulière de la fréquentation sur la liaison directe Bruxelles-Bordeaux, avec une diminution moyenne de 25 % du nombre de voyageurs sur 12 mois. L'impact de cette diminution sur la rentabilité de la liaison a conduit la SNCF, en accord avec la SNCB, à ne pas renouveler cette offre de transport (qui était composée d'un unique aller-retour quotidien) en 2013. Voyager en TGV entre ces deux métropoles nécessite donc aujourd'hui d'effectuer une correspondance, qui s'effectue quasiment exclusivement à Paris (l'autre possibilité étant une correspondance en gare de Marne-La-Vallée ¿-¿Chessy TGV) en raison de la mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique (LGV SEA), permettant dorénavant d'offrir de meilleurs temps de parcours. Ce trajet se décompose en deux étapes : via la LGV SEA entre Bordeaux et Paris-Montparnasse, puis en empruntant le Thalys entre Paris-Nord et Bruxelles. En comptabilisant le temps de changement de gare et d'accès au train, le temps de trajet entre Bordeaux et Bruxelles s'élève à 4h45 en moyenne (entre 4h19 et 5h13 selon les arrêts intermédiaires), contre 6h15 en 2012 par la liaison TGV directe. Les liaisons ferroviaires directes entre la Belgique et la France relèvent de relations internationales qui sont ouvertes à la concurrence. Ainsi, tout opérateur intéressé peut proposer un service de transport de voyageurs entre ces territoires. En ce qui concerne SNCF Mobilités, l'opportunité de proposer à nouveau une offre sans correspondance entre Bordeaux et Bruxelles a été étudiée à plusieurs reprises. Cependant, les contraintes notamment d'infrastructures ne permettent pas d'élaborer une telle offre sur des horaires où le potentiel de fréquentation est suffisamment intéressant.

#### Données clés

Auteur: M. Pieyre-Alexandre Anglade

Circonscription : Français établis hors de France (4e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4576 Rubrique : Transports ferroviaires Ministère interrogé : Transports Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE4576

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 mai 2018

Question publiée au JO le : <u>16 janvier 2018</u>, page 289 Réponse publiée au JO le : <u>14 août 2018</u>, page 7492